



DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE KARATE PARIS 12

20 ____ / 20 ____

ekp12@ecolekarateparis12.com

DOCUMENTS A FOURNIR

- UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU KARATE (datant de moins de 3 mois)
- LA FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE (avec une photo d'identité récente)
- LA FICHE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE
- 2 ENVELOPPES TIMBRES, à votre adresse

Aucune inscription ne sera prise en l'absence de certificat médical.

MATERIEL A FOURNIR OBLIGATOIRE

- Karategi (*Kimono*) + ceinture
- Mitaines (*Gants de karaté*)
- Une coquille (obligatoire à partir de 13 ans)
- Zoori (*paire de tongs*)
- Bouteille d'eau
- Carte de grade obligatoire pour les passages de grade (fournie par l'association pour les nouveaux adhérents)

COTISATION ANNUELLE

265 euros (+ 38 euros en sus pour la licence fédérale) pour les adhésions souscrites entre le 1er et le 30 Juin

295 euros (+ 38 euros en sus pour la licence fédérale) pour les adhésions à partir du 1er Juillet

Mettre le chèque à l'ordre de « Ecole Karaté Paris 12 » (avec nom et prénom de l'adhérent au dos du chèque, possibilité de payer en 3 fois)
Le montant de la cotisation annuelle n'est pas remboursable.

Horaires :

- Mardi 18h-19h : Baby Karaté (3-6 ans) & Moyens (7-12 ans)
- Mardi 19h-20h30 : Ado/Adultes (13 ans et +)
- Mercredi 16h-17h : Baby Karaté (3-6 ans) & Moyens (7-12 ans)
- Mercredi 17h-18h : Baby Karaté (5-6 ans) & Moyens (7-12 ans)
- Mercredi 18h-19h : Ado/Adultes (13 ans et +)

L'Ecole Karaté Paris 12 décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol, au sein des différents établissements dans lesquels elle donne ses cours.

L'Ecole Karaté Paris 12 est responsable des mineurs uniquement pendant les activités programmées, tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. L'Ecole Karaté Paris 12 **n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants** en dehors de leur séance programmée. Elle n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités.

Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.

L'Ecole Karaté Paris 12 est un club affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées numéro 0750902.
Tous les professeurs de l'Ecole Karaté Paris 12 sont diplômés (Instructeurs Fédéral, CQP, Brevet d'État...).

**Toutes les correspondances doivent être adressées au siège social et en aucun cas aux adresses des lieux d'entraînement.
Les demandes d'attestation ou autre doivent être envoyées par mail à sophie.decoopman@ecolekarateparis12.com**

Association Ecole Karaté Paris 12, Bât B 117, rue de reully 75012 Paris





FICHE D'INSCRIPTION

ECOLE KARATE PARIS 12

20 ____ / 20 ____

Photo d'identité

Code adhérent 20 ____ - 20 ____ :

ekp12@ecolekarateparis12.com

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone Père : Téléphone Mère :
Adresse mail Père (*lettres majuscule*) :
Adresse mail Mère (*lettres majuscule*) :
Couleur de la ceinture actuelle : Licence FFKDA :
Profession :
Problèmes de santé et allergies :

Autorisation à remplir pour les inscriptions de mineurs :

Nom du père : Profession :
Nom de la mère : Profession :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Père Mère Tuteur Légal

Autorise l'enfant : Nom..... Prénom :
à pratiquer le karaté pour l'année sportive en cours.

J'autorise mon enfant Je n'autorise pas mon enfant à partir seul du dojo.

Fait à le

Signature,
(Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Ecole Karaté Paris 12 et m'engage, sans réserve à le respecter.

Conformément à la loi informatique et liberté, la réponse à ces questions est facultative. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ces informations resteront strictement confidentielles.

A Paris, le

Signature :

IMPORTANT

L'association Ecole Karaté Paris 12 (EKP12) décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol, au sein de l'établissement dans lequel elle donne ses cours. L'EKP12 est responsable des mineurs **uniquement pendant les activités programmées**. L'EKP12 **n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants** en dehors de leur séance programmée. L'EKP12 n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. **Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle**. Le montant de la cotisation annuelle n'est pas remboursable.

Pour toute demande ou réclamation
contacter le secrétariat de l'association EKP12.
sophie.decoopman@ecolekarateparis12.com

www.ecolekarateparis12.com
Association Ecole Karaté Paris 12,
Bât B 117, rue de reuilly 75012 Paris
Téléphone : 06.52.62.26.60



ECOLE KARATE PARIS 12

Un sport, un art de vivre.



ekp12@ecolekarateparis12.com

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE ENFANT

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....agissant en qualité de.....
de l'enfant

Autorise l'association Ecole Karaté Paris 12 à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux

Autorise l'association Ecole Karaté Paris 12 à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

- Sur le blog / le site de l'association,
- Sur des CD roms ou DVD de compétitions/de rencontres /d'évènements sportifs,
- Sur des photos de groupes, photos de fêtes dans le cadre de l'association,
- Sur des prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir l'association.

NB :Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A..... leSignature

